



Extension du stationnement payant secteur Antrain - Saint-Martin à partir du 13 octobre 2025

Dans le cadre de l'extension du stationnement payant rues d'Antrain, Saint-Martin, du Moulin Saint-Martin et des Tanneurs (voir plan au verso), vous trouverez ci-dessous les règles qui seront applicables à la mise en service des horodateurs **le lundi 13 octobre 2025**.

>> Procédure pour bénéficier du tarif résident

Les habitants du secteur peuvent solliciter le statut d'«usager résident».

Ce statut ne sera attribué que pour un seul véhicule par logement, pour une durée de 2 années calendaires, sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- certificat d'immatriculation du véhicule
- la dernière attestation d'assurance habitation (que vous soyez propriétaire ou locataire)

>> Comment faire la demande ?

- en ligne sur <https://rennes.e-habitants.com/login>
- pour les personnes ayant des difficultés d'accès à internet, il est possible de prendre rendez-vous avec le bureau du stationnement de la Ville de Rennes afin de constituer le dossier (02 23 62 24 15).

>> Tarification

Toutes les rues ou sections de rues concernées par l'extension du stationnement payant seront incluses dans la zone tarifaire "verte" où s'appliqueront les tarifs suivants :

> pour les résidents :

1/2 journée (5h)	0,40€
Journée (8h)	0,80€
Semaine	4,60€
Quinzaine	7,70€
Mensuel	14,40€

> pour les non-résidents :

De 0 à 3h	0,20€/ 9 min
De 3h à 8h	1,00€/ 14 min

Pour les non-résidents, la durée maximale de stationnement est de 8h (le tarif appliqué est de 25,40€).

En plus des horodateurs, le paiement du stationnement peut être effectué sur les applications mobiles Flowbird et Easypark. Disponibles gratuitement sur Google play et l'App Store, elles permettent le règlement à distance et d'être notifié avant expiration (rappels en fin de mois pour les résidents par exemple).

Des questions ?

bureau du stationnement
02 23 62 24 15

Périmètre

De l'extension

Secteur Antrain - Saint-Martin



Actuelle zone de stationnement payant

Mise en stationnement payant au 13 octobre 2025